REVUE HISTORIQUE DES ARMÉES

Revue historique des armées

243 | 2006
France-Suisse

La IVe République et l'évolution de la politique de neutralité armée de la Suisse à l'époque de la guerre froide

Georges-Henri Soutou

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/rha/5142
ISBN : 978-2-8218-0498-2
ISSN : 1965-0779

Éditeur
Service historique de la Défense

Édition imprimée
Date de publication : 15 juin 2006
Pagination : 71-88
ISSN : 0035-3299

Référence électronique
Georges-Henri Soutou, « La IVe République et l'évolution de la politique de neutralité armée de la Suisse à l'époque de la guerre froide », *Revue historique des armées* [En ligne], 243 | 2006, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 10 décembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/rha/5142

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

© Revue historique des armées

La IV^e République et l'évolution de la politique de neutralité armée de la Suisse à l'époque de la guerre froide

Georges-Henri Soutou

1 En 1914-1918 et en 1939-1945, la Confédération helvétique avait joué, du point de vue français, par sa neutralité armée, un rôle stratégique sans doute indirect mais néanmoins essentiel. La guerre froide se présentait évidemment de façon fort différente, mais néanmoins la neutralité suisse et son interprétation par Berne, la valeur du système de défense de la Confédération, les contacts informels qu'elle pouvait entretenir avec les Occidentaux étaient pour Paris des questions d'un intérêt non négligeable. D'une certaine façon d'ailleurs, la nature idéologique spéciale de la guerre froide, conflit essentiellement politique, faisait de la neutralité helvétique un concept et un enjeu plus importants que jamais, y compris dans les débats internes français. D'autre part, la Suisse, pays techniquement très développé, intéressait la France comme acheteur possible de matériel de guerre et comme partenaire d'échanges techniques de toute nature [1].

2 La question suisse revêtit d'emblée une certaine importance. En septembre 1947, le général de Lattre de Tassigny, alors inspecteur général de l'armée, passa dix jours en Suisse, à l'invitation du conseiller fédéral Kobelt, chef du Département fédéral militaire. Son impression d'ensemble fut positive, en particulier en ce qui concernait les méthodes d'instruction, patriotiques, sportives et dynamiques, ressemblant assez à celles qu'il voulait introduire dans l'armée française à la même époque [2]. Lorsqu'il devint chef d'état-major des troupes terrestres dans l'état-major du pacte de Bruxelles, à partir de l'automne 1948, sa conception de la possibilité d'une ligne de défense sur le Rhin et les Alpes (l'« équerre stratégique », permettant de prendre de flanc une attaque soviétique vers l'ouest) reposait en partie sur la valeur qu'il reconnaissait à l'armée suisse [3]. Or il s'agissait de lutter contre la conception de Montgomery, alors commandant en chef des forces du pacte de Bruxelles, qui prévoyait, lui, un combat en retraite vers la Manche :

c'est le débat fondamental des années 1948-1950, débat fondateur de l'Alliance atlantique, entre les partisans du repli initial à la périphérie puis de la lente reconquête du continent après une longue phase de bombardements atomiques et classiques, et les partisans de la défense de l'avant, peu soucieux d'être d'abord envahis, ensuite occupés puis enfin libérés. Dans ce débat qui opposait les Français aux Britanniques et dans un premier temps aux Américains, tous les arguments, y compris celui de la valeur de l'armée suisse, permettant de justifier une stratégie de défense sur le Rhin face à l'Armée rouge, étaient bons à prendre.

Ministère de la Guerre Inspection générale de l'armée Le général	Paris, le 15 septembre 1947
Copie	Le général d'armée de Lattre de Tassigny Inspecteur général de l'armée à Monsieur le Ministre de la Guerre
Je viens d'être l'Hôte de l'Armée Suisse et de son chef, M. le Conseiller Fédéral Karl Kobelt, chef du Département militaire, durant dix jours (...). Tout en contribuant à resserrer les liens qui unissent ce Pays au nôtre, ma visite, selon vos directives, avait un but d'information à l'égard de méthodes consacrées par une longue expérience et qui font de tout citoyen Suisse un soldat permanent, longuement préparé à la Défense de sa Patrie. (...). Ce rapport serait incomplet si je ne relatais ici les marques d'amitié que m'ont prodiguées, au cours de réceptions d'une cordialité chaleureuse, les représentants de l'Autorité Fédérale. Ce sont notamment MM. les Conseillers fédéraux Petitpierre et Kobelt, respectivement chef du Département des Affaires étrangères et du Département Militaire, qui ont tenu à me recevoir, le soir de mon arrivée à Berne, à l'Hôtel de Watteville en compagnie de notre Ambassadeur M. Hoppenot et des Chefs militaires de l'Armée Suisse. (...). Les Chefs militaires ont également fait montre à mon endroit d'une très franche et déférente sympathie : les Colonels Commandants de Corps Frick et de Montmollin, l'un chef de l'Instruction, l'autre Chef d'Etat-Major Général, m'ont ouvert toutes grandes les portes de l'Armée Suisse. (...). Je terminerai, en disant que l'Ambassadeur de France à Berne, M. Hoppenot, avait donné par avance à ma venue l'éclat correspondant à la visite du Représentant de l'Armée du seul Pays qui ait le droit d'entretenir en Suisse une Ambassade. Et si ce privilège reste encore la marque officielle de la place prépondérante que la France tient traditionnellement en Suisse (...).	

3 D'autre part, il était clair pour les responsables français, ce thème revient souvent, que « *notre intérêt était assurément que le bastion helvétique soit solidement tenu* ». La France pouvait y contribuer, en fournissant aux Suisses du matériel de guerre et même, on va le voir, en envisageant en grand secret la possibilité d'une coopération des forces françaises et l'OTAN, en particulier aériennes, en cas de conflit [4].

La problématique de la neutralité helvétique et son évolution

4 Les débuts furent difficiles : le gouvernement issu de la France libre reprochait à la Confédération la politique à ses yeux trop favorable au *Reich*, ou du moins trop timorée, poursuivie pendant la guerre, ainsi que la trop grande proximité du ministre de Suisse en France, Walter Stucki, par rapport au Maréchal et à Vichy [5]. En bref, on reprochait à la Suisse une conception déséquilibrée de sa neutralité pendant le conflit. La mauvaise humeur de Paris se traduisit par le dépôt, à l'occasion de la conférence de San Francisco, d'un amendement de la délégation française déclarant incompatibles l'appartenance à la future ONU et la neutralité. Cet amendement, d'ailleurs rapidement retiré, fut accueilli avec consternation en Suisse [6]. Ceci dit, ces reproches portaient sur certains aspects de l'application par la Confédération de sa neutralité, pas sur le principe même de celle-ci. La neutralité suisse était considérée, avec une certaine condescendance, comme la réaction compréhensible d'un petit pays, formé de trois nationalités différentes, face à un environnement dangereux [7]. Dans une vision finalement assez traditionnelle du système européen, il suffisait aux responsables français que la neutralité helvétique fût au moins aussi utile à la France qu'à ses adversaires, et si possible davantage. Mais la guerre froide, qui elle sortait de toute évidence des schémas traditionnels, allait reposer le problème fondamental de la neutralité: quelles étaient ses limites, face à un conflit idéologique total, au moins potentiellement, et qui transcendait les limites du système interétatique classique ? Les Français allaient suivre avec le plus grand intérêt les différentes réponses que leurs voisins apporteraient à cette question.

5 Une première évolution fut marquée par la démission du conseiller fédéral Pilet-Golaz en novembre 1944, fort critiqué pour son attitude trop timorée envers Berlin, et son remplacement par Max Petitpierre, qui lui succéda à la tête du Département politique fédéral (le ministère des Affaires étrangères) [8]. Le nouveau responsable de la politique extérieure helvétique marqua tout de suite qu'à ses yeux la neutralité suisse, qui était synonyme d'indépendance, impliquait certes pour la Confédération « *l'obligation de se tenir à l'écart des jeux de la grande politique*» mais ne l'empêchait pas «*de collaborer avec les autres pays sur le plan pacifique de la coopération internationale* » [9]. Il s'écartait donc d'une conception frileuse et égoïste de la neutralité.

6 À partir de l'été 1947, l'aggravation de la situation internationale et le début de la guerre froide amenèrent Petitpierre à proclamer la nécessité d'une « solidarité européenne ». C'est ainsi que la Suisse participa, à partir de juillet 1947, à la conférence de Paris qui devait aboutir en avril 1948 à la création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), organisation dont elle fut membre [10]. Cependant la neutralité conservait un « caractère quasi sacré ». Même la gravité des événements de Prague en février 1948 n'en détourna pas les Suisses, très frappés pourtant par la brutalité du Coup de Prague. Au contraire, pour préserver leur souveraineté nationale, ils auraient voulu encore plus affirmer cette neutralité, au risque d'une certaine contradiction avec leurs liens dans la pratique toujours plus étroits avec les États occidentaux [11]. D'autre part, si la Suisse accueillit volontiers et participa à un organisme de coopération interétatique comme l'OECE, elle se méfia par la suite beaucoup des projets d'Europe intégrée (CECA, CED...) qui risquaient de compromettre sa politique d'indépendance.

7 La guerre de Corée, dans un premier temps tout au moins, ne modifia pas la position officielle d'équilibre du gouvernement fédéral. Il est vrai que l'on ne croyait pas, à Berne, que la guerre de Corée pourrait dégénérer dans l'immédiat en conflit mondial [12]. Petitpierre continuait à rappeler que la neutralité de la Suisse « *était la condition même de son indépendance* » mais ne l'empêchait pas d'être solidaire et d'adhérer « *à des organisations mondiales ou européennes poursuivant des buts humanitaires, économiques ou techniques* » [13]. Mais en profondeur, le conflit coréen et l'aggravation de la guerre froide allaient pousser la Suisse à s'engager en toute discrétion mais de façon nette dans le conflit Est-Ouest et à jouer un certain rôle : ce ne fut pas un hasard si trois grandes conférences internationales en 1954 et 1955 se tinrent à Genève. En effet, l'aggravation de la guerre froide et la course aux armements pouvaient parfaitement, selon Berne, déboucher à terme sur une guerre mondiale.

8 À partir de 1950, la Suisse connut un grand débat autour de la question de la neutralité dans le nouveau contexte de guerre froide, débat suivi très attentivement par les représentants français à Berne (Hoppenot, puis Chauvel). Par une série de discours prononcés en février 1952, Max Petitpierre interpréta de façon nouvelle la neutralité suisse [14]. Celle-ci reposait certes sur le maintien de la neutralité armée mais comportait désormais la reconnaissance du fait que la nature idéologique du conflit Est-Ouest changeait le problème de la neutralité : la Suisse s'opposait en effet au communisme, contraire à toutes ses valeurs ; elle était « *moralement engagée du côté de l'Occident* » ; « *elle appartenait géographiquement à l'Europe occidentale, spirituellement et économiquement aussi* ».

9 Allant encore plus loin en privé, Petitpierre dira à Chauvel en avril 1953 qu'en ce qui concernait les organisations occidentales et européennes, la Suisse n'y participait pas, mais manifestait «*compréhension et sympathie* » : « *dans son esprit, la participation de la Suisse à l'œuvre commune était moins exclue que réservée* » [15]. À la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée fédérale en automne 1952, Petitpierre avait d'ailleurs souligné « *la nécessité, sinon de renoncer à la neutralité, tout au moins d'en adapter la pratique à cette évolution* » [16]. Il avait d'ailleurs été encore plus clair dans son exposé devant la conférence annuelle des ministres de Suisse à l'étranger, le 5 septembre (mais là, à la différence des autres manifestations de Petitpierre, Paris n'en eut pas connaissance) : la Suisse faisait partie de l'Europe occidentale et du monde non-communiste, et son indépendance était garantie en dernière analyse par la puissance américaine. La victoire de l'URSS, décidée à imposer la « *révolution mondiale* », « *étoufferait* » la Suisse. La neutralité restait néanmoins utile, comme une chance (limitée) d'éviter une invasion en cas de guerre et surtout, dans une période de paix « *ou plus exactement dans une période qui n'est pas une période de guerre. (La neutralité) nous permet de pratiquer une politique indépendante, de prévenir des pressions ou de résister à des pressions dont nous serions sans doute l'objet si nous n'avions pas la neutralité pour justifier notre attitude et, dans certains cas, notre abstention* ». C'était là sans doute le fond des choses [17].

10 Cependant, il faut souligner ce que la pensée de Petitpierre avait de novateur : la neutralité n'était plus un absolu, mais un moyen de la politique extérieure helvétique dans une situation donnée, elle n'était pas globale, mais strictement militaire. Dans le même esprit, il saluait l'organisation de l'Europe occidentale (alors que celle-ci inquiétait beaucoup de ses compatriotes) à la fois parce que celle-ci la mettait en mesure de résister à l'URSS et parce qu'elle permettait de dépasser l'antagonisme franco-allemand ; il souhaitait simplement l'ouverture de négociations avec la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour éviter toute discrimination à l'encontre de la

Confédération [18]. Donc, pour Petitpierre la neutralité était un concept purement militaire, pas politique ni économique [19].

11 Bien entendu, il y avait des opposants à cette inflexion de la politique de neutralité classique, y compris au sein du Conseil fédéral. Dans certains milieux, on trouvait les Américains excessifs dans leurs réactions, on souhaitait que l'on ménageât une possibilité de détente avec l'URSS, on souhaitait en bref en rester à une conception stricte de la neutralité. Or, sur ces orientations à l'égard de Washington et de Moscou, beaucoup de responsables français rejoignaient les préoccupations helvétiques. Après avoir en partie suscité les polémiques, Petitpierre décida de les clore par un discours devant le Conseil national, le 18 mars 1953, discours qui fixait la ligne de la neutralité sur un point d'équilibre entre les positions des uns et des autres et qui était un peu en retrait sur certaines de ses déclarations antérieures. La Suisse était militairement et politiquement neutre, mais elle ne s'interdisait pas de participer à certaines organisations internationales permettant une utile coopération. On notait également soigneusement à Paris le discours prononcé par Petitpierre le 28 mai 1952 à Neuchâtel : la neutralité était « *essentiellement militaire* ». La guerre moderne l'étendait certes en partie au domaine économique, mais la Suisse « *s'était toujours refusée à admettre qu'il y eût pour elle une obligation juridique d'observer la neutralité dans le domaine économique* ». Elle se contentait « *de ne pas favoriser indûment un des belligérants* ». Quant à la « *neutralité morale* », comme les nazis auraient voulu l'imposer, « *la Suisse ne la reconnaît pas* ». Malgré ces nuances et un certain retour de Berne à l'affirmation d'une conception classique de la neutralité, dans l'ensemble, le Quai d'Orsay comprit qu'en fait la neutralité suisse n'était en rien un neutralisme cherchant à s'évader des réalités du conflit Est-Ouest, et que la Confédération était essentiellement solidaire de l'Occident.

12 Mais d'autres points de vue existaient à Berne, comme celui du directeur politique, puis secrétaire général, du Département politique fédéral, Alfred Zehnder. Celui-ci faisait partie de ceux qui, à Berne, avaient sans doute des points de vue plus nuancés, plus proches d'une conception plus classique de la neutralité suisse et moins méfiants envers l'URSS que ceux de Petitpierre, même si celui-ci était sans aucun doute en harmonie avec une majorité de la classe politique. Zehnder était né en Russie d'une mère russe; il avait passé les deux guerres mondiales en Russie; il fut en 1956 nommé ambassadeur à Moscou. Il eut toujours tendance à voir davantage les réalités géopolitiques traditionnelles de la Russie que les particularités idéologiques de l'URSS. Il était critique à l'égard de la politique américaine. Il était également contre le réarmement allemand : à cause du danger allemand selon lui toujours actuel, à cause de la tradition bismarckienne d'entente germano-russe et du risque d'une nouvelle collusion de l'Allemagne avec l'URSS, qui avait plus à lui offrir que les Occidentaux [20].

13 Or tout cela rejoignait bien des craintes françaises à l'époque : celles-ci étaient éprouvées en particulier par des diplomates comme Chauvel (ancien secrétaire général, son opinion comptait), comme Massigli, alors ambassadeur à Londres, et par de nombreux hommes politiques, à commencer par le président de la République Vincent Auriol [21]. Tout ce courant allait se trouver conforté par les idées de Zehnder (la Suisse avait depuis les deux guerres la réputation d'être l'un des endroits au monde où l'on était le mieux informé) et allait parfois les utiliser dans le débat franco-français autour de la guerre froide.

14 Un événement déterminant dans l'évolution des responsables helvétiques comme des responsables français fut la mort de Staline, suivant de peu l'arrivée au pouvoir d'une Administration Eisenhower dont le militantisme, au moins initialement, inquiéta

beaucoup. Max Petitpierre lui-même en tira des conclusions importantes, qu'il exposa aux ministres de Suisse à l'étranger le 11 septembre 1953. Selon lui, les nouveaux dirigeants de l'URSS souhaitaient réellement une détente, pour des raisons intérieures et extérieures. Son ton était beaucoup plus optimiste envers la Russie que celui qu'il avait utilisé devant le même public un an auparavant, et ses conclusions se rapprochaient désormais de celles de Zehnder. Il se félicitait de ce que la Grande-Bretagne et la France cherchaient à explorer les voies d'une détente possible avec Moscou. En outre, il condamnait fermement « l'intransigeance » de la politique de la nouvelle Administration Eisenhower. Il concluait de cette situation plus incertaine que la neutralité était plus nécessaire que jamais pour la Confédération ; il penchait incontestablement moins du côté atlantique que l'année précédente [22]. Chauvel nota en avril 1954 une formule caractéristique de Petitpierre dans sa nouvelle manière : « *aujourd'hui les Russes passent de l'idéologie à la diplomatie, les Américains faisant le chemin contraire* » [23].

15 Les premiers gestes de détente des successeurs de Staline produisirent des réactions convergentes à Berne et dans certains milieux français, autour de l'idée selon laquelle la menace soviétique était désormais moins grave et qu'il fallait tenter une ultime négociation avec Moscou avant de réarmer l'Allemagne. L'arrivée au pouvoir de Pierre Mendès France en juin 1954 marqua sans doute le sommet de la convergence entre Paris et Berne à propos de la guerre froide. D'autant plus que Chauvel fut l'un des conseillers écoutés du nouveau président du Conseil, avec lequel il entretint une correspondance particulière [24]. Très suggestive fut la satisfaction de Zehnder à la suite des accords de Londres et de Paris de septembre et d'octobre 1954 : ceux-ci marquaient en effet la fin de la Communauté européenne de défense (CED) et annonçaient une organisation de l'Europe occidentale très prudente et progressive, situation beaucoup plus favorable pour la Suisse que le voisinage d'une Europe fortement intégrée [25]. D'autre part, Zehnder était persuadé que les Russes accepteraient sans réagir les accords de Londres et de Paris [26]. Et même qu'ils étaient prêts à d'importantes concessions, que la politique russe était défensive, que le Kremlin en fait était désireux de diminuer ses troupes en Allemagne, ce qui rejoignait les conclusions prudentes de Chauvel et de certains (pas tous) des conseillers de Mendès France [27].

16 D'une façon générale d'ailleurs, on souhaita beaucoup à Berne le succès de l'expérience Mendès France en 1954 [28]. Il est vrai que les positions de ce dernier avaient beaucoup d'aspects qui pouvaient intéresser les Suisses, en particulier ceux qui pensaient comme Zehnder : volonté d'indépendance à l'égard des États-Unis, règlement du problème du réarmement allemand et rapprochement franco-allemand mais pas dans un système européen intégré qui pouvait à terme poser des problèmes à la Suisse, volonté de dépasser la guerre froide et de réaliser une détente Est-Ouest sur la base d'un système de sécurité entre la nouvelle Union de l'Europe occidentale et les pays de l'Est [29]. Tout cela était plus compatible avec la neutralité helvétique, aux yeux des dirigeants de Berne, qu'un atlantisme excessif, et tout cela lançait l'Europe occidentale dans une direction qui leur convenait mieux, plus interétatique, moins supranationale.

17 En outre, à l'automne 1954 et au début de 1955 la convergence entre certains diplomates et responsables, à Paris et à Berne, conduisit à un intérêt partagé pour une éventuelle extension de la neutralité en Europe centrale. Chauvel était depuis le mois d'octobre 1954 haut commissaire à Vienne où il continuait à défendre une politique de détente et même d'entente tacite entre Paris et Moscou pour diminuer les tensions en Europe, en liaison étroite avec le président du Conseil. C'est ainsi qu'il écrivit à Mendès France le

7 janvier 1955 pour lui expliquer que la France avait intérêt comme l'URSS à la neutralisation de l'Autriche, afin d'écarter tout risque d'*Anschluss* et pour éviter que les Américains ne soient conduits à intégrer tout ou partie de l'Autriche dans l'OTAN, ce qui accroîtrait considérablement les tensions en Europe [30]. Or on se souvient que Mendès France avait relancé la question du traité d'État autrichien, bloqué depuis 1947, par son important discours du 22 novembre 1954, devant l'ONU : l'évacuation de l'Autriche n'aurait pas lieu dès la signature du traité d'État, ce qui était l'un des points d'achoppement avec les Soviétiques, mais dans un délai pouvant aller jusqu'à deux ans. Ce furent en fait les Français qui convainquirent les Anglais et les Américains d'accepter cette formule, qui, reprise en 1955 lors des négociations austro-soviétiques, aboutit finalement au traité d'État de mai 1955, à l'indépendance, à l'évacuation et à la neutralisation de l'Autriche [31]. Le concept de neutralité en Europe centrale comme moyen à la fois d'atténuer la guerre froide et de rendre à la France une plus grande liberté d'action était désormais perçu positivement à Paris, et plus seulement comme une relique historique propre à la Suisse.

18 Mendès France avait en outre proposé par son discours du 22 novembre que l'on tienne une conférence au sommet à Quatre au printemps 1955 : cette proposition aboutit finalement aux conférences de Genève de 1955. Rien dans ces différentes orientations ne pouvait choquer Berne. Rappelons d'autre part que, dès le mois de juin 1953, les Soviétiques avaient sondé les Suisses pour savoir si la future conférence à Quatre, dont on parlait de plus en plus depuis les propositions de conférence au sommet faites par Churchill au mois de mai, ne pourrait pas se tenir à Genève. Les Français firent immédiatement savoir qu'ils étaient favorables à cette formule [32]. Et de fait, trois conférences s'y tinrent en 1954-1955 : la conférence d'avril-juillet 1954 sur l'Asie, la conférence des Quatre au sommet en juillet 1955, la conférence des quatre ministres des Affaires étrangères en octobre de la même année. Si on songe que les conférences à Quatre précédentes s'étaient tenues à Londres, à Paris, à Moscou, à Berlin en février 1954, le consensus entre Moscou, Berne et Paris pour que les conférences suivantes se tinssent en Suisse, pays neutre, avait une signification symbolique et politique évidente, dans le climat de détente engendré par la mort de Staline. Paris et Berne œuvraient discrètement ensemble pour atténuer les antagonismes de la guerre froide, dans la mesure de leurs moyens.

19 Dans le même esprit, Berne fut bien sûr très favorable à la conclusion du traité d'État autrichien en mai 1955 [33]. On voit ici l'intérêt que pouvait présenter pour certains responsables ou commentateurs suisses l'idée d'une chaîne d'États neutres en Europe : elle pourrait conforter le statut international de la Confédération. Dès 1949, certains en Suisse (par exemple Walter Stucki, diplomate connu) avaient d'ailleurs repris l'idée émise par Walter Lippmann cette année-là d'une chaîne d'États neutres en Europe (comprenant l'Allemagne occidentale, l'Autriche, la Suisse, l'Italie éventuellement, la Scandinavie). On pensait en effet que ce concept pourrait être intéressant et permettrait de rajeunir le concept de neutralité [34]. Cette idée réapparut dans la presse helvétique en 1954-55, et d'ailleurs Eisenhower lui-même y fit allusion dans une conférence de presse en mai 1955. Néanmoins, les dirigeants suisses se méfiaient : la neutralité autrichienne sur le modèle suisse (c'est-à-dire une neutralité indépendante, reconnue internationalement et armée) c'était parfait, mais si un jour les Soviétiques demandaient à la Suisse de suivre le modèle autrichien (neutralité fort peu armée, non garantie internationalement et imposée en fait par les quatre puissances occupantes, malgré la fiction du traité d'État et du vote d'une loi

constitutionnelle de neutralité par l'assemblée autrichienne) ? Il fallait donc faire preuve de prudence [35]. D'ailleurs, lorsque Molotov avait rendu visite à Petitpierre le 28 mai 1954, à l'occasion de la conférence de Genève, il avait insisté lourdement sur le fait que c'était « *la sage politique pratiquée par les gouvernants suisses qui avait préservé leur pays* » dans les deux conflits mondiaux, tandis que Petitpierre soulignait tout aussi lourdement le rôle de l'armée suisse dans le maintien de la neutralité, ajoutant qu'il en serait de même à l'avenir [36] !

20 Petitpierre, devant le Conseil national, le 3 octobre 1955, mit les choses au point : la neutralité, avec le règlement autrichien, était certes « à l'honneur », mais elle était très variable selon les pays : l'Inde, la Suède ; l'Autriche, la Suisse constituaient autant de cas particuliers. La neutralité helvétique était d'une qualité supérieure à ses yeux, de toute évidence. Sans doute parce qu'elle ne dérivait pas vers le neutralisme, comme l'Inde, parce qu'elle était de principe et permanente, à la différence de la Suède, parce qu'elle était à la fois indépendante et garantie par les puissances européennes, à la différence de l'Autriche. Petitpierre en concluait que « *l'évolution vers la détente et la vogue de la neutralité ne devaient pas inciter la Confédération à participer plus directement aux négociations internationales* ». Ajoutons que l'idée d'une chaîne d'États neutres dans laquelle la Suisse se serait absorbée ne faisait de toute évidence pas partie des conceptions de Petitpierre [37]. Finalement, malgré la détente et les thèses de Zehnder, on en revenait à la position ferme qui avait eu cours depuis la Corée, et la neutralité établie historiquement, et armée, de la Suisse ne se laissait pas replacer dans un projet de région neutralisée en Europe centrale. Le 23 mai 1955, Dennery, le successeur de Chauvel à Berne, avait conclu un long rapport sur la neutralité suisse (concept dont il soulignait d'ailleurs la complexité historique et juridique) en constatant que celle-ci n'évoluait pas : « *les Suisses sont de moins en moins neutres moralement, mais de plus en plus résolus à maintenir la neutralité de leur gouvernement. Cette résolution est aujourd'hui d'autant plus farouche que les conflagrations sont devenues plus dévastatrices. Le véritable fondement de la neutralité helvétique, c'est la volonté inébranlable du peuple suisse tout entier* » [38]. Il est clair qu'il n'y avait pas là de possibilité de récupération du concept de neutralité par les Soviétiques dans le sens d'une forme de « neutralisme positif », afin d'établir une sorte de zone grise au cœur de l'Europe, si tant est, ce qui reste à prouver, que telle ait bien été leur intention [39]. De son côté d'ailleurs, la France était revenue en 1955, avec Antoine Pinay aux Affaires étrangères (et malgré des tentations plutôt « zehndériennes » de la part d'Edgar Faure) à un assez strict atlantisme.

L'organisation de la défense helvétique vue par les Français

21 Le domaine le plus délicat, les questions militaires, était d'ailleurs suivi très attentivement par l'ambassade de France et les ministères parisiens, Quai d'Orsay et Défense. Outre leur signification politique par rapport à la conception suisse de la neutralité armée, elles intéressaient directement la défense nationale française, la Suisse couvrant une voie d'invasion possible dans l'hypothèse d'une attaque soviétique. En particulier pour les responsables français, la valeur réelle de l'armée suisse, donc sa capacité à soutenir la vertu dissuasive de la neutralité armée ou, en cas d'échec de celle-ci, à résister à une agression du territoire helvétique, ainsi que sa stratégie prévisible dans cette hypothèse, étaient des questions essentielles. Ajoutons que l'on admettait couramment en France, à l'époque, que l'armée suisse avait été un facteur essentiel (mais

certes pas unique) dans le maintien de la neutralité et de l'indépendance de la Confédération en 1914-1918 et 1939-1945.

22 La première question qui se posait était donc celle de la valeur de l'armée de milice. Les opinions exprimées par les Français à ce sujet varièrent fortement. L'appréciation positive de De Lattre se maintint dans l'ensemble jusqu'en 1951, malgré la conscience que l'on avait du retard suisse dans certains domaines (blindés et aviation) : la population manifestait un esprit de défense déterminé, correspondant bien à la doctrine de la neutralité armée ; en outre, l'abandon envisagé dès 1950 de la stratégie du « réduit » (autour du Gothard) et la décision de défendre les plaines du nord du pays étaient conformes aux intérêts stratégiques français [40].

23 En 1952, l'attaché militaire à Berne (le colonel Delepierre) et Chauvel furent moins positifs [41]. L'armée suisse « *ne pourrait soutenir une bataille à moins d'être complétée, alimentée et éventuellement renforcée* ». (Il est vrai que depuis la guerre de Corée, les potentiels militaires en Europe à l'Ouest comme à l'Est s'étaient fortement accrus). Ils estimaient que l'armée suisse ne pourrait résister au-delà du premier choc que si elle était puissamment soutenue par les Occidentaux. Chauvel était carrément pessimiste dans son appréciation de mars 1953 : sa plume, volontiers vipérine, notait que les officiers et le commandement « *méditaient encore les enseignements de Morat et n'avaient point complètement assimilé ceux de Marignan ;* (...) *il importait donc de conserver présentes à l'esprit les faiblesses d'une armée qui pouvait être appelée, en cas d'événements, à jouer un rôle important. Rien ne serait plus dangereux, en pareille matière, que de se reposer sur de fausses sécurités* »[42].

24 À partir de 1953, on notait, malgré une certaine stagnation des crédits militaires, un redressement. En effet, l'armée suisse entreprenait une profonde réorientation. Sur le plan stratégique, on avait abandonné en 1952 la stratégie du « réduit » définie par Guisan en 1940 au profit de la défense du Plateau (au nord d'une ligne Neuchâtel-Berne-Zurich), c'est-à-dire une voie d'invasion vers la France. Sur le plan des matériels, on avait commandé à la France, en octobre 1951, 200 chars AMX 13 [43] . À partir de 1954, la volonté de l'état-major suisse de s'équiper en chars et en avions, malgré les difficultés budgétaires, était forte, et s'accompagnait d'un effort de propagande auprès de l'opinion [44]. En 1955, on commandait 100 chars britanniques lourds Centurion et on adoptait le principe d'un fort armement aérien, avec le modèle helvétique P 16 ou plus probablement avec des appareils importés [45]. On étudiait, d'autre part, une réorganisation complète de l'armée, en tenant compte des problèmes particuliers d'une Milice, selon deux modèles possibles : soit un renforcement du dispositif existant, soit une transformation plus radicale dans le sens de l'allègement et de la mobilité. Mais tout le monde reconnaissait la nécessité d'unités de contre-attaque puissantes pour défendre le Plateau. On étudiait l'évolution du combat blindé et des chars, par exemple en accueillant le lieutenant-colonel Argoud, spécialiste des chars et qui contribuait à ce moment-là à la préparation de la 7e DMR (division mécanisée rapide), à des entretiens avec les chefs militaires et à des conférences pour officiers [46]. On procédait en avril 1955 à de premières manœuvres en ambiance nucléaire [47]. (On n'écartait d'ailleurs pas, mais cela les Français ne semblent pas l'avoir su, la possibilité de se doter de l'arme nucléaire) [48]. Fin 1955, on se dirigeait vers le programme qui devait largement inspirer l'armée helvétique jusque vers l'actuel modèle armée XXI: un corps de couverture pour garder les frontières; un corps de manœuvre de 7 à 8 divisions mécanisées pour le Plateau; une force aérienne de 800 avions de combat [49]. On estimait à l'ambassade de France à Berne que la Confédération prenait sa réorganisation militaire très au sérieux, malgré les problèmes qui se posaient (les

contraintes de la neutralité et les réticences dans l'opinion à l'augmentation des dépenses budgétaires) [50]. Un « exercice de défense nationale » début janvier 1956, réunissant l'état-major et les hauts fonctionnaires des ministères concernés, et dont l'ambassade avait réussi à connaître les grandes lignes, montrait que l'on prenait très au sérieux la perspective d'une collaboration avec l'OTAN en cas de guerre (que l'Organisation atlantique imposerait d'ailleurs peut-être par un ultimatum!), ainsi que les nécessités du passage à l'économie de guerre et de la défense civile face à la menace nucléaire (volonté d'établir des abris pour les 30 à 40 % de la population que l'on ne pourrait pas évacuer) [51]. Enfin, la tragédie hongroise de l'automne 1956 modifiait du tout au tout l'état de l'opinion publique: le budget militaire prévu pour 1957 était augmenté de près de 50 %, avec pour objectif de porter le parc blindé de 400 à 600 chars, l'aviation de 400 à 800 appareils, à doter les divisions mécanisées d'une artillerie automotrice et de transports de troupes blindés à chenilles [52]. La posture militaire suisse s'inscrivait désormais de façon décisive dans le contexte stratégique de la guerre froide.

Les contacts politico-militaires confidentiels de haut niveau

25 Au tout début de la guerre froide, le souci d'une neutralité rigoureuse poussa Berne jusqu'à limiter ou interdire aux militaires helvétiques les rencontres avec les grands chefs étrangers de passage dans le pays (même à l'égard de Montgomery qui y passait chaque année ses vacances, ou de De Lattre, victime en 1949 d'une telle mesure d'exclusion). On décida également d'interdire à ces personnalités étrangères de tenir des conférences publiques, tandis que l'on interrompait le courant d'officiers français qui venaient régulièrement prononcer des conférences à l'invitation de la Société suisse des officiers, conférences que pourtant Paris voyait avec faveur [53]. Mais une telle virginité était bien sûr à la longue intenable et, par exemple, les conférences d'officiers furent bientôt à nouveau autorisées. D'ailleurs, les diplomates suisses en poste à l'étranger ne manquaient pas d'avoir des conversations confidentielles sur des sujets délicats. C'est ainsi que Jean Chauvel, alors secrétaire général du Quai d'Orsay, expliqua longuement à l'ambassadeur de la Confédération à Paris, le 22 juin 1950, la mise en place de la stratégie atlantique et des organismes de l'OTAN ; Chauvel souligna que Paris avait fait adopter le principe de la défense de l'avant, contre les conceptions périphériques des Anglo-Saxons déjà soulignées, et il ajouta que la France croyait avoir agi ce faisant dans l'intérêt de toutes les puissances continentales, et notamment de la Suisse [54]. C'était bien sûr l'évidence, même si Berne ne pouvait pas le reconnaître publiquement.

26 D'autre part, il existait des problèmes auxquels la Suisse était partie prenante, et que l'on ne pouvait occulter. Comme le désir des Américains, pour des raisons d'efficacité économique et financière, de rapprocher l'OECE (à laquelle participait la Suisse) et l'OTAN, désir auquel les Français n'étaient pas *a priori* hostiles, afin de voir les États-Unis mieux prendre en compte les conséquences économiques, pour les Européens, du réarmement [55]. Or Berne était très attachée à l'indépendance de l'OECE par rapport à l'OTAN, afin de ne pas risquer de voir sa neutralité remise en cause indirectement [56]. C'était un point de vue que Paris comprenait, estimant d'ailleurs que des arrangements discrets pour aménager les rapports entre l'OTAN et l'OECE seraient possibles, si on en discutait avec la Confédération au sein de l'OECE [57]. Et la France joua un rôle essentiel pour régler de façon discrète mais efficace cette question sensible, en tenant compte de la

position helvétique. De fait, si la Suisse refusait toute liaison (ou même une fusion, qui fut envisagée en 1952) entre l'OTAN et l'OECE, dans la pratique, elle n'empêcha pas les membres de l'OTAN de se servir de l'OECE pour leurs fins, à condition de ne pas être compromise [58]. Par exemple, la Suisse faisait partie de l'OECE, mais pas du COCOM (Commission de contrôle) qui vérifiait les exportations de technologies sensibles vers l'Est et refusait de se plier aux règles de l'OECE sur le commerce avec l'Est. Néanmoins, on conclut un *gentleman's agreement* à l'automne 1951 : la Suisse prohiba l'exportation de 18 produits stratégiques vers l'Est et s'engagea à lutter contre les fraudes à travers le territoire de la Confédération. Petitpierre définit la position de Berne le 21 novembre 1951 : la Suisse ne participerait pas au blocus de l'Est, mais ne servirait pas d'intermédiaire pour des pratiques visant à contourner ce blocus [59].

27 Mais progressivement, on alla plus loin. À partir de 1950, on note de discrètes indications du côté suisse selon lesquelles l'on souhaitait établir des contacts avec l'OTAN pour ajuster la stratégie suisse à celle de l'Alliance atlantique, comme le colonel de Montmollin, chef d'état-major général, le déclara à l'attaché militaire français en mars [60]. (D'ailleurs, les Suisses entretenaient des contacts suivis avec les Britanniques sur ce sujet) [61]. En particulier l'abandon de la stratégie du «réduit» autour du Gothard, pour une stratégie de défense du Plateau (qui devait être adoptée en 1952) supposait l'assurance que le dispositif OTAN viendrait épauler les défenses suisses dans la région de Bâle [62]. L'intérêt stratégique pour la France de voir la Suisse décider de défendre l'une des voies d'invasion de l'Est vers l'Ouest de l'Europe était évident; en outre Berne, pour pouvoir défendre le Plateau, faisait l'acquisition (on va y revenir) de 200 chars AMX 13.

28 En même temps, Chauvel avait noté l'extrême sensibilité du gouvernement suisse à ces questions : on était plutôt moins prêt à envisager une collaboration militaire en cas d'échec de la neutralité qu'en 1914 ou 1940 et Petitpierre, qui comprenait l'importance de la question et qui souhaitait cette coopération, voulait la plus grande discrétion. Chauvel voyait pour sa part dans la prudence suisse, conformément à sa critique constante de la politique occidentale depuis 1948, l'effet du « *caractère de croisade imprimé depuis trois ans à l'organisation défensive du monde libre... Il est plus difficile d'éviter une apparence de choix entre deux blocs qui tendent tous deux à l'universel qu'entre deux États voisins* » [63]. L'orientation pro-atlantique de Petitpierre n'était d'ailleurs nullement général : Zehnder par exemple estimait que si l'URSS attaquait à travers l'Allemagne, sans chercher en même temps à pénétrer en Lombardie (auquel cas la Suisse serait balayée) « *le territoire de la Confédération constituerait pour l'aile gauche russe un utile élément d'appui et de couverture. Ainsi donc... la neutralité suisse n'avait de chance d'être respectée que dans la mesure où les circonstances lui maintiendraient son rôle traditionnel, qui est de couvrir les flancs des forces en présence et d'assurer la garde des passages des Alpes* » [64]. Ceci évoque davantage la stratégie de Schlieffen et de Joffre que la guerre froide...

29 Ceci dit, malgré le pessimisme de Chauvel, les choses évoluaient. En 1953, on notait à Paris la quasi-unanimité qui existait à Berne pour défendre le Plateau, ce qui impliquait une collaboration avec l'OTAN, avec la volonté de souder la gauche du dispositif suisse à la droite des forces de l'OTAN dans la région de Bâle [65]. Le « réduit », qui avait pris une connotation très « neutraliste », n'avait plus guère de défenseurs. À partir de 1955, et cette évolution correspond au recul du courant « neutraliste » la même année dans les deux pays qui a été souligné plus haut, on passa à de véritables contacts militaires. Le nouveau chef du Département militaire fédéral, Chaudet, était décidé à un effort militaire important ; selon lui, le conflit n'était pas imminent, mais « *probable le jour où les Russes*

seraient prêts; la Suisse n'aurait, cette fois, aucune chance de rester à l'écart et elle ne devrait pas se refuser à des contacts avec les puissances occidentales qui seront alors ses alliés et ses fournisseurs d'armes » [66]. Le 20 mai 1955, de façon tout à fait confidentielle, l'ambassade de France à Berne notait que les Suisses ne disposaient d'aucune couverture aérienne digne de ce nom, leurs avions étant uniquement réservés pour l'appui des troupes au sol. Du coup, le commandement helvétique s'était préoccupé « *de sonder les intentions de l'OTAN, en cas de violation de la neutralité helvétique par un agresseur venu de l'Est* ». Il cherchait également à prendre contact avec les Français, en vue d'une coopération des forces aériennes françaises avec celles de la Confédération, le cas échéant [67]. Et de fait, du 16 au 18 février précédent, le colonel divisionnaire Primault, chef des troupes d'aviation, avait rendu visite au général Fay, chef d'état-major de l'armée de l'Air. Les conversations, accompagnées de la démonstration du fonctionnement d'une station-radar, et de visites à des PC ainsi que l'observation d'une manœuvre du 1er CATAC (corps aérien tactique), évoquèrent la possibilité d'une aide aérienne de l'OTAN (interception et appui) et plus particulièrement d'une intégration du système suisse à la DAT (division aérienne terrestre) française le cas échéant, avec, dans l'immédiat, toutes les études techniques nécessaires à réaliser en commun, qui contribueraient également à orienter l'effort helvétique d'armement dans ce domaine. Plus généralement, le colonel Primault évoqua avec ses interlocuteurs l'aide qu'ils pourraient apporter à la préparation de l'armée de l'Air helvétique et même des conditions « *de l'intervention des forces interalliés auprofit des forces helvétiques* » si la neutralité suisse ne pouvait pas être maintenue. Les Français, sous réserve de l'accord de SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*), étaient prêts à envisager l'intervention de leur 1er CATAC au profit de la Suisse, et à préparer la liaison instantanée entre la couverture radar suisse et la française en cas de conflit [68]. Comme le notait le général Fay : « *on ne saurait trop souligner du côté français que tout effort fait par la Suisse pour améliorer son système de défense ne pourrait que tendre, en cas d'intégration, à valoriser la DAT française dans une région particulièrement sensible et délicate* » [69].

30 On ne dispose de guère de détails permettant de comprendre jusqu'où sont allés ces contacts ; on sait simplement qu'en 1956 le colonel de Montmollin, chef de l'État-Major général suisse, demanda à rencontrer le général Valluy, commandant du secteur Centre-Europe, qui se trouvait être un camarade de promotion de l'École de guerre [70]. Mais la réalité de ces contacts n'est pas douteuse : au cours de l'été 1955, on se mit d'accord avec les Britanniques et les Italiens pour demander aux Suisses de synchroniser les émissions de leurs émetteurs de radiodiffusion en cas de guerre, pour que ceux-ci ne puissent pas servir aux Soviétiques d'aide à la navigation. Il existait des moyens techniques permettant de pallier ce danger (même programme et même fréquence pour tous les émetteurs, ce qui rend la radiogoniométrie inopérante) mais leur réalisation supposait une coopération discrète avec les services techniques civils français [71]. Ceci dit, dès qu'il existait un risque de publicité, Berne freinait : en 1957, les Suisses refusèrent une proposition française de mettre à la disposition de leurs troupes blindées, pour l'entraînement desquelles ils rencontraient à l'époque des difficultés, faute d'un terrain approprié, le camp du Valdahon trois semaines par an [72].

Les coopérations techniques et les achats de matériel

31 La qualité de l'industrie helvétique et les rapports industriels étroits entre les deux pays faisaient que les échanges techniques étaient importants. Quelques exemples : c'est ainsi

que dès 1949 l'industrie française naissante du radar était invitée à procéder à des démonstrations en Suisse, en compétition avec les Américains et les Britanniques [73]. En 1952, Thomson-Houston étudiait pour une pièce anti-aérienne de 20 mm produite par Hispano-Suisse un appareil de visée-radar [74]. En 1956, des radars étaient vendus à la Suisse. Constamment, l'attaché militaire de la Confédération à Paris demandait à l'état-major des notices ou des indications sur toutes sortes de matériels ou de problèmes techniques. En règle général, il lui était répondu favorablement, sous réserve du respect de la propriété intellectuelle des firmes françaises le cas échéant (comme exemple, on peut citer une demande de documentation et d'un échantillon de la combinaison française anti-G formulée en novembre 1958, à laquelle il est répondu favorablement en principe, mais sous réserve de l'achat de la licence) [75]. Paris commandait d'ailleurs du matériel helvétique, comme des canons anti-aériens, ou du matériel de cryptographie (spécialité suisse) [76]. Ces échanges n'allaient pas parfois sans problèmes : le matériel français (on peut citer le cas des radars) commandé par Berne se trouvait parfois être d'une utilisation trop complexe pour une armée de milice, et les notices d'emploi (fournies uniquement en français !) d'un niveau trop élevé, ce qui donnait des arguments aux responsables suisses qui préféraient des achats de matériels américains. Les autorités militaires, de part et d'autre, envisageaient les moyens de fournir des notices en allemand et d'organiser des stages de formation dans les unités françaises [77]. Parfois, les présentations de matériel français n'étaient pas entourées de tout le soin technique nécessaire, et certaines gaffes que l'on ne pardonnerait pas à une vulgaire station-service produisaient évidemment le plus mauvais effet [78].

32 En ce qui concerne les équipements majeurs, la grande affaire avait été l'achat en 1951 de 200 AMX 13. On espérait bien en 1956, après la décision suisse d'un renforcement considérable de l'armée, vendre également les canons automoteurs de 105 et les transports de troupes chenillés dérivés du programme AMX 13 [79]. Mais ces projets n'aboutirent pas; peut-être parce que les Suisses, qui appréciaient certes les qualités de précision de tir et de mobilité des AMX 13, les trouvaient à l'usage délicats, et complexes d'entretien [80].

33 On notera également la commande de 60 hélicoptères Alouette à fournir de 1960 à 1962, à la suite de la décision prise par les Suisses en 1957 de constituer des escadrilles de liaison dotées d'hélicoptères [81]. Mais une considérable opportunité était le rééquipement de l'aviation helvétique, après la première génération d'appareils britanniques à réaction Vampire et Venom. En octobre 1955, une mission militaire suisse venait se renseigner sur le Mystère IV [82]. Début 1956, la firme Marcel Dassault paraissait près de pouvoir conclure un contrat prévoyant la construction sous licence en Suisse de 100 Mystère IV [83]. Puis on se dirigea (avec une prise d'option) vers la vente de 40 intercepteurs Mystère IV, destinés à assurer la transition entre le Venom et le chasseur suisse P 16, prévu pour 1960. Mais en décembre 1956, le Conseil national refusait les crédits pour les Mystère, tandis qu'il votait sans difficulté les crédits nécessaires à l'avion national [84]. Néanmoins, le chef du Département militaire fédéral et le chef de l'État-Major général, fort contrariés, estimaient possible de reprendre l'affaire. Pour cela, il fallait lancer une nouvelle campagne d'information, insistant sur les bons résultats obtenus par les Mystère en Égypte lors de l'affaire de Suez le mois précédent, y compris pour l'attaque au sol (le chef de l'aviation suisse estimait en effet que le Mystère était un intercepteur, pas adapté à l'appui terrestre) et permettre à des pilotes suisses de tester l'avion sur une base française, dans des conditions opérationnelles [85]. Mais dès le mois de mai 1957, la

perspective d'une commande de Mystère s'évanouissait définitivement : le chef de l'aviation suisse estimait qu'il n'était plus à la pointe de la technique, et d'autre part, les partisans du P 16 exerçaient les plus fortes pressions sur les députés, d'ailleurs peu soucieux de revenir devant leurs électeurs en leur annonçant l'abandon de ce programme, qui avait déjà coûté fort cher sans aboutir. En outre, la discussion avec les Français commençait à porter désormais sur le futur avion Dassault, le Mirage, qui en était encore au prototype ; il fut évoqué lors d'une réunion entre les représentants du secrétariat à l'Air français et les chefs militaires suisses le 17 mai [86]. Mais dans l'immédiat, les Suisses décidèrent en décembre 1957 de commander plutôt 100 Hunter britanniques [87]. Il y avait une bonne raison technique à ce choix : le Hunter était plus maniable que le Mystère, qui en outre avait besoin d'une longue piste. Or les aérodromes du « réduit » sont petits et encaissés.

34 Mais les raisons des échecs français successifs étaient plus profondes : en particulier la réticence à accepter la fabrication sous licence en Suisse, or Berne ne pouvait envisager l'abandon du P 16 que si on assurait le plan de charge de l'industrie aéronautique nationale. D'autre part, les achats antérieurs de matériels français n'avaient pas toujours laissé de bons souvenirs : mauvaise finition (alors que les commissions de recette helvétiques étaient féroces) ; service après-vente insuffisant ; clauses de garantie trop restrictives; prix excessifs ; délais de livraison non tenus. En outre, la France traversait une crise économique, financière et sociale qui n'inspirait pas confiance pour les prix et les délais de livraison (il y avait peut-être là aussi l'écho du souvenir des nationalisations de 1946, très dommageables pour les intérêts suisses). Mais ce qui fit déborder le vase, ce fut l'activité indiscrète, jusque dans les couloirs du Parlement fédéral, de deux généraux en retraite représentant la firme Marcel Dassault, activité qui provoqua une considérable émotion dans la presse et le monde politique [88].

35 Certes, la France de la IV[e] République avait bien compris les ressorts de la politique suisse de neutralité, et les avait acceptés avec intelligence, malgré la polarisation internationale induite par la guerre froide. Et certains responsables français étaient même prêts à s'appuyer sur l'exemple et la pratique de cette neutralité pour défendre un concept de sécurité en Europe permettant de relativiser la coupure du Rideau de fer, de freiner la bipolarisation idéologique. D'autre part, la France prenait parfaitement en compte l'intérêt pour elle d'une défense helvétique efficace, et ne se refusa pas à certains contacts discrets avec les autorités militaires fédérales pour étudier les modalités d'une éventuelle collaboration en cas de guerre. Et les contacts entre professionnels, en particulier les conférences d'officiers français devant la Société des officiers suisses, véritable organisme de formation permanente, ne manquèrent pas, malgré une réserve de Berne, d'ailleurs provisoire, au tout début des années cinquante, ni non plus les contacts entre industriels spécialisés dans l'armement. Mais le vrai partenaire de la Confédération, durant cette période, fut la Grande-Bretagne, la comparaison est ici éclairante : les contacts stratégiques secrets avec elle, ainsi que les achats de matériels, furent nettement plus importants qu'avec la France [89]. Londres profitait des retombées du prestige dû à la Deuxième Guerre mondiale, de l'importance de son industrie d'armement, de la stabilité de son système politique et social, du fait sans doute aussi qu'elle paraissait être un meilleur truchement vers l'OTAN et les États-Unis, en cas de drame, que la France. On forme ici en effet l'hypothèse selon laquelle certains responsables français ont un peu projeté leurs propres conceptions sur leurs interlocuteurs helvétiques, et surestimé le poids des réticences (certes réelles) que pouvait inspirer à certains moments la politique

extérieure américaine aux dirigeants suisses, ainsi que la force dans l'opinion et surtout dans les milieux gouvernementaux d'une nostalgie de la neutralité ancienne manière à l'époque des conflits classiques entre États européens. Or nombreux à Berne étaient ceux qui comprenaient désormais que ce concept-là de la neutralité était dépassé par les affrontements idéologiques mondiaux, et que la Confédération, même si elle refusait de s'aligner en temps de paix ; ne pourrait pas rester longtemps neutre en cas de nouvelle guerre [90]. Mais dans une telle perspective, c'était l'Occident dans son ensemble qui l'intéressait, pas la seule France.

NOTES

1. Pour la politique de défense suisse à l'époque, *cf.* MANTOVANI (Mauro), *Schweizerische Sicherheitspolitk im Kalten Krieg*, Zurich, Orell FüssliVerlag, 1999, et FREY (Stéphanie), *Switzerland's Defence and Security Policy during the Cold War*, Lenzburg, Merker, 2002.

2. Dépêche de Hoppenot du 9 septembre et rapport de De Lattre du 15 septembre, ministère des Affaires étrangères (MAE), Europe1944-1960, Suisse, vol.19.

3. SOUTOU (Georges-Henri), « De Lattre et les Américains, 1946-1949. L'Alliance avant l'Alliance », in *Jean de Lattre et les Américains*, colloque des 26 et 27 mars 1994, Commission d'Histoire de l'Association « Rhin et Danube » et Centre d'Histoire nord-américaine de l'université de Paris I, [1995].

4. Dépêche de l'Ambassade à Berne du 20 mai 1955, Suisse, vol. 48.

5. Dépêches de Jean Vergé du 29 novembre et du 20 décembre 1944, note du 17 mars 1945, Suisse, vol. 19.

6. Dépêche de Hoppenot du 30 mai 1945, et télé. de Berne du 8 juin, Suisse, vol. 18.

7. Chauvel est caractéristique de cette attitude ; voir également les mémoires de DUMAINE (Jacques), *Quai d'Orsay 1945-1951*, Paris, Julliard, 1955, p. 347 ss.

8. Note du Protocole du 28 septembre 1946, Suisse, vol. 19.

9. Discours de Petitpierre le 29 octobre 1945 devant le congrès du parti radical, commenté par Hoppenot le 3 novembre, Suisse, vol. 18.

10. Dépêches de Hoppenot des 5 août et 20 novembre 1947, Suisse, vol. 18.

11. Dépêche du 3 mars 1948. *Cf.* aussi les dépêches 5 août et du 20 novembre 1947, du 10 mars et du 21 avril 1948, vol. 18.

12. Télé. de Berne du 28 août 1950, Suisse, vol. 52.

13. Dépêches du 24 novembre 1950 et du 15 juin 1951, Suisse, vol. 52.

14. Dépêche de Chauvel du 5 février 1952, Suisse, vol. 52.

15. Dépêche de Chauvel du 13 avril 1953, Suisse, vol. 53.

16. Dépêche de Chauvel, 19 novembre 1952, n° 2399, Suisse, vol. 53.

17. *Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 19, document n° 23.

18. Dépêche de Chauvel du 19 novembre 1952, n° 2399, Suisse, vol. 53.

19. *Ibid.*

20. Dépêche de Hoppenot 28 août 1950, Suisse, vol. 52.

21. SOUTOU (Georges-Henri), « La perception de la menace soviétique par les décideurs de l'Europe occidentale : le cas de la France », in Saki Dockrill, Robert Frank, Georges-Henri Soutou

et Antonio Varsori, éds., *L'Europe de l'Est et de l'Ouest dans la Guerre froide 1948-1953*, Paris, PUPS, 2002.

22. *Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 19, n° 69.

23. Télé. du 5 avril 1954, MAE, Suisse, vol. 55.

24. CHAUVEL (Jean), *Commentaire*, Paris, Fayard, 1973, T. III, p. 109 ss.

25. Dépêche Chauvel, du 30 septembre 1954, Suisse, vol. 54.

26. Télés. Dennery des 14 et 22 décembre 1954, Suisse, vol. 54.

27. Télé. Dennery du 9 novembre 1954, Suisse, vol. 56.

28. Lettre de Luc, à Berne, à François Seydoux, directeur d'Europe, du 5 octobre 1954, et télé. du 12 octobre, vol. 59.

29. GIRAULT (René) (dir.), *Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le Monde*, Presses Universitaires de Grenoble, 1991, dont Georges-Henri Soutou, « Pierre Mendès France et l'URSS 1954-1955 » ; et Georges-Henri Soutou « La France, l'Allemagne et les accords de Paris », *Relations Internationales*, n° 52, hiver 1987.

30. Papiers Pierre Mendès France, à l'Institut Pierre Mendès France.

31. STOURZH (Gerald), *Um Einheit und Freiheit. Staatsvertrag, Neutralität und das Ende der Ost-West-Besetzung Österreichs1945-1955*, Böhlau, Vienne, 1998, p. 326-330.

32. Toute une série de télégrammes échangés entre Berne et Paris entre le 9 et le 16 juillet 1953, MAE, Secrétariat général, vol. 31.

33. Télé. Dennery du 6 avril 1955, Europe, Suisse, vol. 56.

34. Dépêche de Hoppenot du 1er février 1949, Suisse, vol. 18.

35. Télé. Dennery du 27 avril 1955, vol. 56.

36. *Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 19, n° 104.

37. Dépêche de Berne du 4 octobre 1955, vol. 54.

38. Dépêche de Berne du 23 mai 1955, vol. 54.

39. Sur cette question controversée *cf.* STOURZH (Gerald), *Um Einheit und Freiheit. Staatsvertrag, Neutralität und das Ende der Ost-West-Besetzung Österreichs1945-1955*, et SOUTOU (Georges-Henri), *La Guerre de Cinquante ans. Les relations Est-Ouest1943-1990*, Paris, Fayard, 2001, p. 305 ss.

40. Dépêches de Hoppenot du 21 février et du 6 octobre 1950, longue dépêche du 3 avril 1951 sur le rapport entre la neutralité et la politique de défense de la Confédération, Suisse, vol. 47.

41. *Cf.* par exemple deux dépêches de Chauvel du 18 et du 27 juin 1952, Suisse, vol. 47.

42. Dépêches de Chauvel des 18 et 27 juin 1952, vol. 47, et 27 mars 1953, vol. 48.

43. Dépêche de Berne du 24 octobre 1951, vol. 47.

44. Dépêche de Chauvel du 30 mars 1954, Suisse, vol. 48. Fortes difficultés : en 1954 les Assemblées avaient refusé l'achat de 100 chars Centurion, estimé indispensable par l'état-major (dépêche de Berne du 28 décembre 1954, MAE, Pactes, carton n° 205).

45. Dépêche de Berne du 13 septembre 1955, Suisse, vol. 48.

46. Dépêche de l'attaché militaire à Berne du 15 avril 1954, Suisse, vol. 48.

47. Dépêche de Berne du 5 avril 1955, Suisse, vol. 48.

48. METZLER (Dominique), « Die Option einer Nuklearbewaffnung für die Schweizerische Armee (1945-1969) », in *Études et sources* n° 23, Berne, Archives fédérales suisses, 1997, p. 121-169.

49. Dépêche de Berne du 27 décembre 1955, Suisse, vol. 48.

50. Dépêches de Berne des 20 mai et 4 octobre 1955, Pactes, carton n° 205.

51. Dépêche de Berne du 30 janvier 1956, Pactes, n° 205.

52. Dépêches de Berne du 11 décembre 1956, Pactes, n° 205.

53. Documents Diplomatiques Suisses, n° 7522 et 7120 (Base électronique DODIS) des 16 février 1950 et 23 février 1951; note du 25 novembre 1947, MAE, Suisse, vol.[illegible]19.

54. DODIS n° 8258, 22 juin 1950.

55. SOUTOU (Georges-Henri) « La France et l'Alliance atlantique de 1949 à 1954», *Cahiers du Centre d'Études d'Histoire de la Défense*, n° 3, 1997.
56. Dépêche du 22 novembre 1951, télés. des 28 février et 27 mars 1952, vol. 52.
57. Télé. de Londres à Paris du 12 janvier 1952, de Paris à Londres du 14 janvier 1952, MAE, Service des Pactes, vol. 205.
58. Note de la sous-direction d'Europe méridionale du 19 janvier 1952, Suisse, vol. 52.
59. Note de la sous-direction d'Europe méridionale du 19 janvier 1952, Suisse, vol. 52.
60. Dépêche de Hoppenot du 27 mars 1950, correspondance entre le ministère des Affaires étrangères et celui de la Défense en avril et mai, vol. 47.
61. Mémoire de DEA sous ma direction en 2003 de DeiaNguyen, à partir des archives suisses et britanniques, *La Suisse dans la Guerre froide : le point de vue des autorités britanniques*.
62. MAE à DN, le 27 avril 1950, Suisse, vol. 47. *Cf.* une note de l'attaché militaire à Berne sur la défense helvétique et sur la nouvelle stratégie du 16 juin 1952, *ibid*.
63. Dépêche du 24 septembre 1952, vol. 47.
64. Dépêche de Chauvel du 18 avril 1952, vol. 52.
65. Dépêche de l'attaché militaire à Berne du 28 décembre 1953, Suisse, vol. 48.
66. Dépêche de Berne du 22 février 1955, MAE, Service des Pactes, carton n° 205.
67. Dépêche de l'Ambassade à Berne du 20 mai 1955, Suisse, vol. 48.
68. Note de l'État-Major général des Forces armées « Air » du 24 février 1955. Les choses allèrent encore nettement plus loin avec les Britanniques, mémoire de DEA de Deia Nguyen déjà cité.
69. Lettre du général Fay au colonel divisionnaire Primault le 8 février 1955, MAE, Service des Pactes, carton n° 205 ; CR du général Fay le 24 février, MAE, Suisse, n° 48.
70. Dépêche de l'ambassade de Berne du 24 août 1956, MAE, Pactes, carton n° 205.
71. L'attaché militaire à Berne au ministre de la Défense nationale le 25 août 1955, Suisse, n° 48.
72. Dépêche de Berne du 25 octobre 1957, Pactes, n° 205.
73. Dépêche de l'attaché militaire à Berne du 26 novembre 1949, SHD/DAA, EMAA, 2e bureau, carton E 124.
74. Défense nationale à MAE, 10 octobre 1952, MAE, Service des Pactes, carton n° 205.
75. Lettre de l'attaché militaire helvétique du 18 novembre 1958, avec apostille de l'EM de l'armée de l'Air, SHD/DAA, EMAA, 2e bureau, carton E 124.
76. Lettre du Secrétariat d'État Air à la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique du 17 novembre 1958, *ibid.*
77. Lettre de l'attaché militaire à Berne du 16 janvier 1958, note pour le chef du 2e bureau de l'EMAA du 31 janvier, *ibid.*
78. Comme la bougie de rechange trop longue pour un hélicoptère Djinn présenté en 1958, lettre furibonde de l'attaché militaire à Berne du 5 mai 1958, *ibid.*
79. Dépêche de Berne du 11 décembre 1956, Pactes, n° 205.
80. Dépêche de Berne du 30 août 1956, faisant état d'un rapport de la *Kriegstechnische Abteilung*, *ibid.*
81. Lettres de l'attaché militaire à Berne du 28 octobre 1957 et du 8 janvier 1960, SHD/DAA, EMAA, 2e bureau, carton E 124.
82. Dépêche de Berne du 11 octobre 1955, MAE, Service des Pactes, carton n° 205.
83. Dépêche de Berne du 17 janvier 1956, *ibid.*
84. Dépêche de Berne du 21 décembre 1956, *ibid.*
85. Lettre de l'attaché militaire à Berne, 22 décembre 1956, et dépêches de l'ambassade des 11 et 22 janvier 1957, *ibid.*
86. Dépêches de Berne des 4 et 23 mai 1957, *ibid.*
87. Dépêche de Berne du 6 décembre 1957, *ibid.*
88. Dépêches de Berne du 12 novembre, et des 6, 10 et 13 décembre 1957, *ibid.*

89. NGUYEN (Deia), *La Suisse dans la Guerre froide : le point de vue des autorités britanniques*, mémoire de DEA déjà cité.
90. SOUTOU (Georges-Henri), « Réflexions franco-suisses et modération dans la guerre froide (1945-1955) », *Relations internationales*, n° 98, été 1999.

RÉSUMÉS

Dès le début de la guerre froide, la France s'intéressa à la neutralité de la Suisse. Sur un plan politique tout d'abord, la guerre froide sortant des schémas conflictuels traditionnels, la neutralité posait problème : quelles étaient ses limites, face à un conflit idéologique total, au moins potentiellement, et qui transcendait les limites du système interétatique classique ? Sur le plan militaire ensuite, la Suisse pouvait couvrir une voie d'invasion possible dans l'hypothèse d'une attaque soviétique. Mais la question de la valeur de l'armée suisse divisait les autorités françaises. Cependant, à partir de 1953, l'armée suisse entama une réorganisation à la fois stratégique et matérielle (qui devait la conduire jusqu'à l'actuel Modèle Armée XXI) : ce qui la fit entrer de façon décisive dans le contexte de la guerre froide. En 1955, il était clair que la stratégie de défense du Plateau impliquait pour la Suisse une collaboration avec l'OTAN. Ne disposant pas de couverture aérienne adéquate, la Suisse envisagea même une coopération avec les forces aériennes françaises. Sur un plan matériel, les échanges entre les deux pays, s'ils n'aboutirent pas toujours, devaient néanmoins être nombreux.

The IVth Republic and the evolution of Swiss neutrality policy in the era of the Cold War. From the outset of the Cold War, Swiss neutrality concerned France. From a political standpoint, firstly, the Cold War departed from traditional structures of power rivalry and so Swiss neutrality raised a problem: what were its limits, faced by an ideological war that was at least potentially total and exceeded the bounds of classical inter-state conflicts? From militarystandpoint, secondly, Switzerland could protect a traditional invasion route in case of a Soviet attack. The question of the Swiss army's value prompted division among the French authorities. From 1953, however, the Swiss army initiated a reorganisation affecting both its strategy and its war material (which would lead it to its present-day 'Army 21' model), and placed it squarely in the context of Cold War strategic calculations. In 1955 it was clear that defence of the Swiss Plateau implied collaboration with NATO. Lacking an adequate air defence, Switzerland even envisaged cooperation with the French Air Force. And in more material respects many links occurred between the two countries, even if they did always reach conclusions.

INDEX

Mots-clés : Suisse, guerre froide

AUTEUR

GEORGES-HENRI SOUTOU

Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Sorbonne, il travaille sur les relations internationales au XX^{e} siècle, en particulier sur la Première Guerre mondiale et les relations Est-Ouest après 1945. Il a notamment publié : *l'Or et le Sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale* (Paris, Fayard, 1989) ; *L'Alliance incertaine* (Paris, Fayard, 1996) ; La Guerre de 50 ans. De *L'affrontement Est-Ouest 1943-1991* (Paris, Fayard, 2001).